



PROCÉDURES ET PIÉCES A FOURNIR POUR SIGNER UNE LICENCE

SAISON 2013 / 2014

US PIGNANS

PASSEZ AUX JOURS DE PERMANENCE POUR RÉCUPÉRER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES OU IMPRIMEZ-LES SUR NOTRE SITE INTERNET (<http://us-pignans.webnode.fr>).

- ❖ **DATE DE MUTATION** Période Normale : du 1er juin au 15 juillet
- ❖ **Attention** pour les U18 - U19 – U20 – Séniors – Vétérans : après le 15 juillet, Mutation Hors Période.

- **RENOUVELLEMENT :** Joueur licencié à l'USP en 2012 / 2013
 - Remplir les Fiches de Demande de Licence et d'Inscription.
 - Faire Tamponner et signer la fiche de demande de licence par un Médecin
 - Fournir 1 photo d'identité format Carte identité
 - Payer la cotisation
 - Signer la licence lors de sa réception au secrétariat.
- **NOUVEAU JOUEUR :** Joueur non-licencié en 2012 / 2013
 - Remplir les Fiches de Demande de Licence et d'Inscription.
 - Faire Tamponner et signer la fiche de demande de licence par un Médecin
 - Fournir 1 photo d'identité format Carte identité
 - Fournir une photocopie d'une pièce officielle d'identité
 - Payer la cotisation
 - Signer la licence lors de la réception au secrétariat.
- **CHANGEMENT DE CLUB :** Joueur licencié dans un autre club en 2012/2013
 - Remplir les Fiches de Demande de Licence et d'Inscription.
 - Faire Tamponner et signer la fiche de demande de licence par un Médecin
 - Fournir 1 photo d'identité format Carte identité
 - Payer la cotisation
 - Les frais de Mutation (U18 à Vétérans) sont payés par le club
 - Signer la licence lors de la réception au secrétariat

LE NOMBRE DE PLACE EST LIMITÉ POUR CHAQUE CATÉGORIE

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

AUCUNE LICENCE NE SERA DELIVRÉE SANS PAIEMENT DE LA COTISATION.

**LES JOUEURS ACCÉDERONT AUX ENTRAINEMENTS UNIQUEMENT SI LEUR DOSSIER
EST COMPLET ET LA LICENCE PAYÉE.**